



Collectif 07 Stop aux gaz et huiles de schiste - juin 2013

UN ÉTÉ PRÉOCCUPANT... UN AUTOMNE ALARMANT !!!

MENACE JURIDIQUE

La loi du 13 juillet 2011 interdit l'emploi de la technique de FRACTURATION HYDRAULIQUE dans la recherche d'hydrocarbures (sauf à des fins scientifiques). Cette loi a été votée sous la pression populaire qui, au vu des exemples notamment aux USA et au Canada, s'est élevée contre la recherche d'huiles et de gaz de schiste et son impact environnemental désastreux.

Elle a été élaborée à la va-vite, sans réflexion suffisante, dans le but de donner des gages à l'opinion publique, tout en conservant entrebâillée la porte de la recherche des hydrocarbures contenus dans les couches géologiques profondes.

Avant sa promulgation, la Société texane Schuepbach était titulaire de plusieurs Permis Exclusifs de Recherche d'Hydrocarbures (PERH) : VILLENEUVE-DE-BERG, LYON-ANNECY, BRIGNOLLES et NANT.

Ces permis visaient clairement les gaz & huiles de schiste et impliquaient l'utilisation de la fracturation hydraulique : l'application de la loi nouvelle a donc provoqué de fait leur abrogation.

Deux filiales de Total & la société Schuepbach ont introduit des recours, actuellement à l'étude, devant un Tribunal Administratif, estimant que les décisions d'abrogation de leurs permis leur causaient un préjudice.

La société Schuepbach est allée plus loin en invoquant auprès du Conseil d'État le caractère contraire à la constitution de certains articles de la loi du 13 juillet 2011 et en déposant contre cette loi une Question Prioritaire de Constitutionnalité (QPC). Le 26 juin 2013, le rapporteur public du Conseil d'État a recommandé la transmission devant le Conseil constitutionnel.

Si le Conseil constitutionnel et/ou la justice donnaient raison aux pétroliers, alors se réaliserait le scénario catastrophe qui verrait la réactivation de TOUS les permis (dont ceux de Villeneuve-de-Berg et de Montélimar).

MENACE SUR LE BASSIN D'ALES (ARDECHE/GARD)

• **La mission d'expertise du Permis "Bassin d'Alès"** semble aller dans le sens de Mouvoil en reconnaissant l'exploitation de ce PERH comme conventionnel et "soi disant" sans utilisation de la fracturation hydraulique... Elle risque fort de permettre rapidement le début des travaux d'exploration sur ce permis qui malgré son nom concerne aussi le sud de l'Ardèche. Les géologues s'accordent pourtant à dire qu'il s'agit d'huiles lourdes nécessitant de la fracturation hydraulique.

MENACE PARLEMENTAIRE

• **Le rapport de l'OPECST** (Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques) défend l'exploration et l'exploitation "maîtrisées" des gaz de schiste et reprend tous les poncifs défendus par les lobbys industriels depuis près d'un an.

• **La Réforme du Code Minier** devrait entre autres rapprocher le Code Minier du Code de l'Environnement, mais les travaux préparatoires se font dans la plus grande discrétion et ne laissent, une fois de plus, rien espérer de favorable !

MENACE INTERNATIONALE

• Un accord commercial en cours de négociation entre le Canada et l'Union Européenne menace les interdictions de la fracturation hydraulique, c'est l'Accord Économique et Commercial Global : AECG. Dès lors, des sociétés pétrolières canadiennes pourraient contester la décision d'un gouvernement d'Europe de réguler ou d'interdire la fracturation hydraulique, et lui réclamer de fortes sommes si elles estiment être entravées dans la réalisation des bénéfices attendus.

Les pétroliers pourraient bien avoir le champ libre pour faire de la fracturation hydraulique sur tous les permis dès L'AUTOMNE !



Restons vigilants et mobilisés

Collectif 07 Stop aux Gaz & huiles de Schiste

39, rue Jean-Louis Soulavie 07110 Largentière

Tel: 04 75 36 72 83

contact@stopaugazdeschiste07.org

www.stopaugazdeschiste07.org